



**Légende**

- Les zones de la carte communale**
- Secteur où les constructions ne sont pas autorisées à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles\* (art. R124-3 du code de l'urbanisme).
  - Secteur où les constructions sont autorisées.
  - Secteur réservé à l'implantation d'activités.
- Etat des lieux agricole**
- Bâtiment d'élevage
  - Bâtiment agricole hors élevage

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE PETOSSE  
239 rue du chat ferré  
85570 Petosse

Carte communale

PIECE N°2  
PLAN DE ZONAGE

Carte communale	PRESCRIPTION	APPROBATION
Elaboration	21 juin 2013	13 AVR. 2016
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 13 AVR. 2016		
Le Maire :		

PREFECTURE DE LA VENDEE  
13 AVR. 2016  
COURRIER ARRIVE

Echelle : 1:6 500

Commentaires :

Version	Date	Concept
V9	180215	Concept ingénierie
Elabl par	Vérifié par	
NM		

347, Ave de Limoges B.P. 133  
79 005 NIGRÉ Cedex  
Tel : 05 49 77 32 70 - Fax : 05 49 77 32 70  
info@concept-ingenierie.com  
un service de la SAFER PORTOU-CHARENTAIS